



COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

14 mars 2011

Viti-viniculture valaisanne : le canton signe un partenariat novateur basé sur une Charte de qualité et un contrat de prestations

(IVS).- Suite aux recommandations de l'étude Viti 2015 présentés en juillet 2010, le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET) et l'Interprofession de la vigne et du vin (IVV) ont signé une Charte de qualité et un contrat de prestations. Pour la première fois, tous les partenaires viti-vinicoles valaisans s'engagent sur des axes de développement unanimement acceptés. Simultanément, le canton renforce son soutien à la promotion de ses vins par un financement de 1.8 millions d'ici à la fin 2012. Avec l'ambition de faire du Valais une destination viti-vinicole incontournable à l'horizon 2015.

L'étude VITI 2015, mandatée par le Conseil d'Etat, a confirmé l'importance du secteur viti-vinicole pour le Valais, et formulé 16 recommandations. Afin de les mettre en oeuvre, le canton a signé avec la profession une Charte de qualité et un contrat de prestations promotionnel fondés sur des principes et des objectifs communs.

La Charte de qualité, base de la politique viti-vinicole valaisanne future

Intitulée "Le Valais, pays de la vigne et du vin" et signée par toutes les familles de l'IVV, la Charte de qualité définit trois axes de développement communs : le vin, le Valais et ses clients. Elle prend la forme d'engagements portant notamment sur la qualité, la promotion des vins à forte identité, les valeurs de l'AOC Valais, l'accueil et le positionnement du Valais comme une destination viti-vinicole majeure. Le client est ainsi placé au centre de l'engagement des vigneronns et encaveurs valaisans.

Un engagement fort et sans précédent du canton pour la promotion

Sur la base du partenariat définit dans la Charte qualité, le canton et l'IVV ont signé un contrat de prestations promotionnel. Celui-ci définit clairement les responsabilités, les actions soutenues et les objectifs à atteindre en termes de notoriété, de ventes ou de prix. Les résultats effectifs seront notamment mesurés par les outils de suivi mis en place dans le cadre de l'étude Viti 2015. Afin de réaliser les objectifs fixés, le canton met à disposition de l'IVV un montant de 1.8 millions d'ici à la fin 2012.

Associé au dynamisme des professionnels de la branche, cet engagement du canton doit permettre de consolider la progression forte et constante du chiffre d'affaire de la viti-viniculture valaisanne observée depuis 2005. Il vise enfin à concentrer le soutien cantonal sur des projets porteurs de valeur ajoutée.

Note aux rédactions

Le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina (027 606 23 00), Pierre-André Roduit, chef de l'Office de la viticulture (027 606 76 40) sont à disposition pour tout renseignement

